



HODENT

 DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

 ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

 CANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 24 novembre 2022
Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 10
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

17 novembre 2022

Date d'affichage :

17 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.

Absents excusés : Nelly Claës (pouvoir donné à Isabelle Branson), Fabien Copin (pouvoir donné à Sébastien Valorz), Chloé Journe, Pierre Polverari (pouvoir donné à Joël Le Manach).

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2022-54 : Décision modificative n°2 sur le budget Eau et Assainissement

Suite à des opérations de maintenance imprévues, il est nécessaire de procéder à une révision des crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance		3 000€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 000€
D 658 : Charges diverses gestion courante		1 000€
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 000€
D 023 : Virement à section investis.	4 000€	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investis.	4 000€	
D 2158 : Autres	4 000€	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 000€	
R 021 : Virement section exploitation	4 000€	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	4 000€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, n'émet pas de remarque sur ces décisions et accepte tous les montants engagés.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Nelly Claës, Fabien Copin, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Délibération n°2022-55 : Reversement partiel de la Taxe d'Aménagement (TA)

M. le Maire rappelle que la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 dont l'article 109 rend obligatoire, pour les permis déposés à partir du 1^{er} janvier 2022, le reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur EPCI, dans le cadre des équipements publics relevant de la compétence communautaire.

Dans sa délibération n°2022-104 du 15 novembre 2022, la CCVVS avait adopté le principe de reversement de 1% des sommes perçues par les communes de la taxe d'aménagement.

Suite à une évolution réglementaire en cours, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de reporter le vote au prochain Conseil.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Nelly Claës, Fabien Copin, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Délibération n°2022-56 : Décision du Maire n°3 - Convention pour l'enfouissement des lignes Orange entre le SIERC du Vexin et la commune

Le Maire expose la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Le Maire a signé avec le SIERC du Vexin, une convention particulière pour la réalisation d'une opération d'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange, du n°7 au n°18 route de Vernon (RD86) chemin d'Archemont. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 9 770.10€ TTC. Cette somme sera réglée par l'opérateur en faveur du SIERC du Vexin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de prendre acte de cette décision.

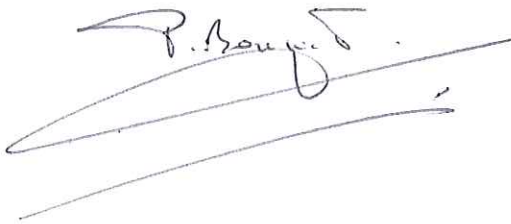
Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Nelly Claës, Fabien Copin, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

4. Questions diverses :

- Point sur la réunion de chantier pour l'enfouissement
- Réduction envisagée de l'éclairage public : est-ce le Conseil Municipal qui choisit ou lance-t-on une consultation ? Le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une consultation qui sera organisée la 1^e semaine de janvier
- AMIF : livre blanc « la santé en Ile-de-France » : le document sera à disposition à la Mairie pour toute personne intéressée
- Demande de concession d'une administrée : création d'une liste d'attente
- Information sur l'invitation reçue du Théâtre de l'Usine pour « le médecin malgré lui »
- Prestations activités enfants : le centre de loisirs de Villiers-en-Arthies peut accueillir les enfants pour les vacances. Périscolaire : cas du mercredi.
- Point sur l'aide du PNR pour la révision du PLU
- Point avec E.V.A. pour le SDA : un retour sera fait avant la fin de l'année
- Réserves marché de voirie société Colas : les 3 réserves sont levées (terre, câble et collier)
- Dossier Z.A. : 2 visites ont eu lieu - 1 du service de la Préfecture (un rapport sera envoyé) et l'autre du pole urbanisme pour les travaux commencés sans autorisation (le service fera son rapport).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

